

**26 DEC. 2019**

**ARRETE N° 2019 / BM 1883**

du **24 DEC. 2019**

**OBJET** : Concertation relative à la requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc à Eysines - Précision des modalités de la concertation.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

**Vu** les articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, notamment son article L103-3,

**Vu** la délibération n° 2019-559 du 27 septembre 2019 portant sur l'ouverture à la concertation des projets de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc à Eysines.

**CONSIDERANT** que, par délibération du 27 septembre 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation portant sur les projets de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc,

**CONSIDERANT** que le Président de Bordeaux Métropole est habilité à préciser les modalités de cette concertation,

**CONSIDERANT** que, pour la bonne information du public, il semble utile de déposer un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture du public en mairie d'Eysines, en mairie du Haillan, en mairie du Taillan-Médoc et dans les locaux de la métropole (Pôle territorial ouest – Direction du développement et de l'aménagement)

## Le Président de Bordeaux Métropole

### ARRETE

**Article 1 :** Comme précisé dans la délibération du 27 septembre 2019, un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture du public sera déposé en mairie d'Eysines et dans les locaux de la Métropole. Les communes du Taillan Médoc et du Haillan étant concernées par la requalification du carrefour de Cantinolle, un dossier consultable (aux jours et heures d'ouverture du public), sera également déposé dans chacune d'elle.

**Article 2 :** La concertation relative aux projets de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc se poursuit dans le respect des modalités consolidées approuvées par Bordeaux Métropole.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de Bordeaux Métropole et d'une publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, dans la rubrique dédiée à la concertation relative aux projets de requalification du carrefour de Cantinolle et de l'avenue du Médoc. Il sera en outre versé dans les dossiers de concertation papier et électronique.

**Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le.....**

Pour le Président et par délégation de signature,  
Stéphane Peyrichou,  
Directeur du Pôle territorial ouest  
Direction générale des territoires

